

Attestation de sécurité routière (ASR)

Mis à jour le 10 juin 2025

Conditions d'entrée et prérequis

Sans niveau spécifique
Pièce d'identité à jour pour se présenter à l'épreuve

Public visé

Toute personne devant passer son ASR

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

1 heure

Validation

Organisation de l'épreuve :
– L'épreuve comporte 20 questions à choix multiples.
– Avant chaque question, vous visionnez une séquence filmée.
– Les questions portent sur la circulation, les passagers, la vitesse, le comportement citoyen, les premiers secours, la santé et les conduites à risque...

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Organisation de l'épreuve :
– L'épreuve comporte 20 questions à choix multiples.
– Avant chaque question, vous visionnez une séquence filmée.
– Les questions portent sur la circulation, les passagers, la vitesse, le comportement citoyen, les premiers secours, la santé et les conduites à risque...

Entrée-sortie permanente

Objectifs professionnels

Passer son Attestation de sécurité routière cela permet de s'inscrire à la formation pratique du BSR et d'obtenir un premier permis de conduire.

Contenu

Les différentes catégories d'usagers
Les conducteurs et la conduite
Les différentes formes de panneaux
Connaître et respecter la signalétique spécifique aux différents usagers
Les espaces réservés aux différents usagers
Les équipements obligatoires
La sécurité routière

Modalités pédagogiques

–

Profil des intervenants

–

Les plus

Taux de satisfaction

93.33 %

Réussite aux examens

Non disponible

Insertion professionnelle

Non disponible

Taux de recommandation

100 %

Délais et modalités d'accès

Vous pouvez demander à passer l'ASR : ASR : Attestation de sécurité routière si vous remplissez toutes les conditions suivantes :
– Être non scolarisé ou être en contrat d'apprentissage
– Ne pas avoir l'ASSR : ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière (niveau 1 et 2)
– Être né en 1988 ou après (pour le permis AM)
– Avoir entre 16 et 21 ans (pour le permis B)

Financements possibles

Prise en charge possible des frais de formation

Attestation de sécurité routière (ASR)

Non

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Est
- 11 rue Jean-Baptiste Dumaire BP 61165
57215 SARREGUEMINES Cedex
- greta-lorraine-est@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 98 96 00